

Pour connaître les accueils de loisirs
près de chez vous,
consultez le site internet monenfant.fr

monenfant.fr

Caisse d'allocations familiaales de la Manche

63, boulevard Amiral Gauchet
50306 Avranches cedex

3230

Service gratuit
+ prix appel

Un conseiller vous répond
du lundi au vendredi
de 9h00 à 16h30.

IMPORTANT

Pour appeler, vous avez besoin de
votre numéro d'allocataire
et de votre mot de passe.

caf.fr

LE SITE OFFICIEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES

attestations,
paiements,
droits,
démarches...

caf.fr



Téléchargez
en ligne
l'application mobile Caf - Mon Compte
et simplifiez-vous la Caf

Sce communication-Caf50-012023
crédit photos : shutterstock



C O P A L E

Accueil de loisirs

Une aide pour
faciliter l'accès des
enfants en
accueil de loisirs

2023

COPALE

Des tarifs pour favoriser l'inscription des enfants en accueil de loisirs

La caisse d'Allocations familiales de la Manche met en oeuvre un dispositif et un partenariat pour faciliter l'accès aux loisirs des enfants.

La Caf de la Manche accompagne les familles, les enfants et les jeunes dans leurs projets de loisirs.

Le dispositif **COPALE**, Convention d'Objectifs pour la Parentalité et l'Accessibilité aux Loisirs Educatifs, est destiné à faciliter l'accès des enfants aux accueils de loisirs, sous certaines conditions.

Vous trouverez sur ce dépliant les conditions requises pour bénéficier de ces tarifs en accueil de loisirs.

Votre Caisse d'Allocations Familiales

C'est quoi ?

C'est l'application de tarifs préférentiels proposés aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Pour qui ?

Ces tarifs préférentiels s'adressent aux **enfants** dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 620 € (Cf grille tarifaire départementale).

A quelles conditions ?

Il faut :

- être allocataire de la Caf de la Manche,
- avoir à sa charge, au sens des prestations familiales, un ou des enfants âgés de moins de 21 ans.

L'accueil de loisirs doit avoir signé une convention de partenariat avec la Caf de La Manche et être déclaré auprès des services l'Etat (SDJES).

L'aide concerne les journées ou demi-journées en accueil de loisirs, hors séjour.

Comment bénéficier de ces tarifs ?

Au moment de l'inscription de l'enfant, l'accueil de loisirs consulte de QF de la famille et applique le tarif préférentiel prévu par la grille tarifaire départementale. Le Quotient Familial de référence est celui du mois précédant l'inscription.

Grille tarifaire départementale

Date de validité : du 1er janvier au 31 décembre 2023

Montant du quotient familial	Tarif maximum par enfant		
	Journée	Avec repas	
QF ≤ 510 €	Journée	Avec repas	4.00 €
	½ journée	Avec repas	3.50 €
	½ journée	Sans repas	1.80 €
QF 511 € à 620 €	Journée	Avec repas	5.50 €
	½ journée	Avec repas	4.30 €
	½ journée	Sans repas	3.00 €

Tarif diminué de 50 % à partir du 2ème enfant inscrit auprès de l'accueil de loisirs.